




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-612**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc196059-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ROUTE DES MILLES PARC DE L'HIPPODROME - CESSIONS FONCIERES
EMPLACEMENTS RESERVES - SNC PROVENCE L'ETOILE**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ROUTE DES MILLES PARC DE L'HIPPODROME - CESSIONS FONCIERES
EMPLACEMENTS RESERVES - SNC PROVENCE L'ETOILE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Suite à l'obtention d'un permis de construire sur la parcelle HZ n°156 située Route des Milles, la SNC PROVENCE L'ETOILE s'est engagée à céder gracieusement à la Ville l'emprise au sol nécessaire à la réalisation des emplacements réservés prévus dans le PLU.

Les emprises cédées représentent une surface totale d'environ 11 255 m² correspondant aux emplacements réservés n° 19, 106 et 269 du PLU nécessaires à l'aménagement des bords de l'Arc et à la réalisation de la voie de liaison entre la RD9 et la RD65.

L'ensemble des frais afférents à cette cession sera pris en charge par la Ville.

En conséquence, je vous propose Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition à titre gratuit des emprises foncières ci-après énoncées à détacher de la parcelle HZ n°156 appartenant à la SNC PROVENCE L'ETOILE, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration :
 - Emprise d'environ 7 787 m² correspondant à l'emplacement réservé n°19
 - Emprise d'environ 1 965 m² correspondant à l'emplacement réservé n°106
 - Emprise d'environ 1 503 m² correspondant à l'emplacement réservé n°269
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2016-612 - ROUTE DES MILLES PARC DE L'HIPPODROME - CESSIONS FONCIERES
EMPLACEMENTS RESERVES - SNC PROVENCE L'ETOILE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

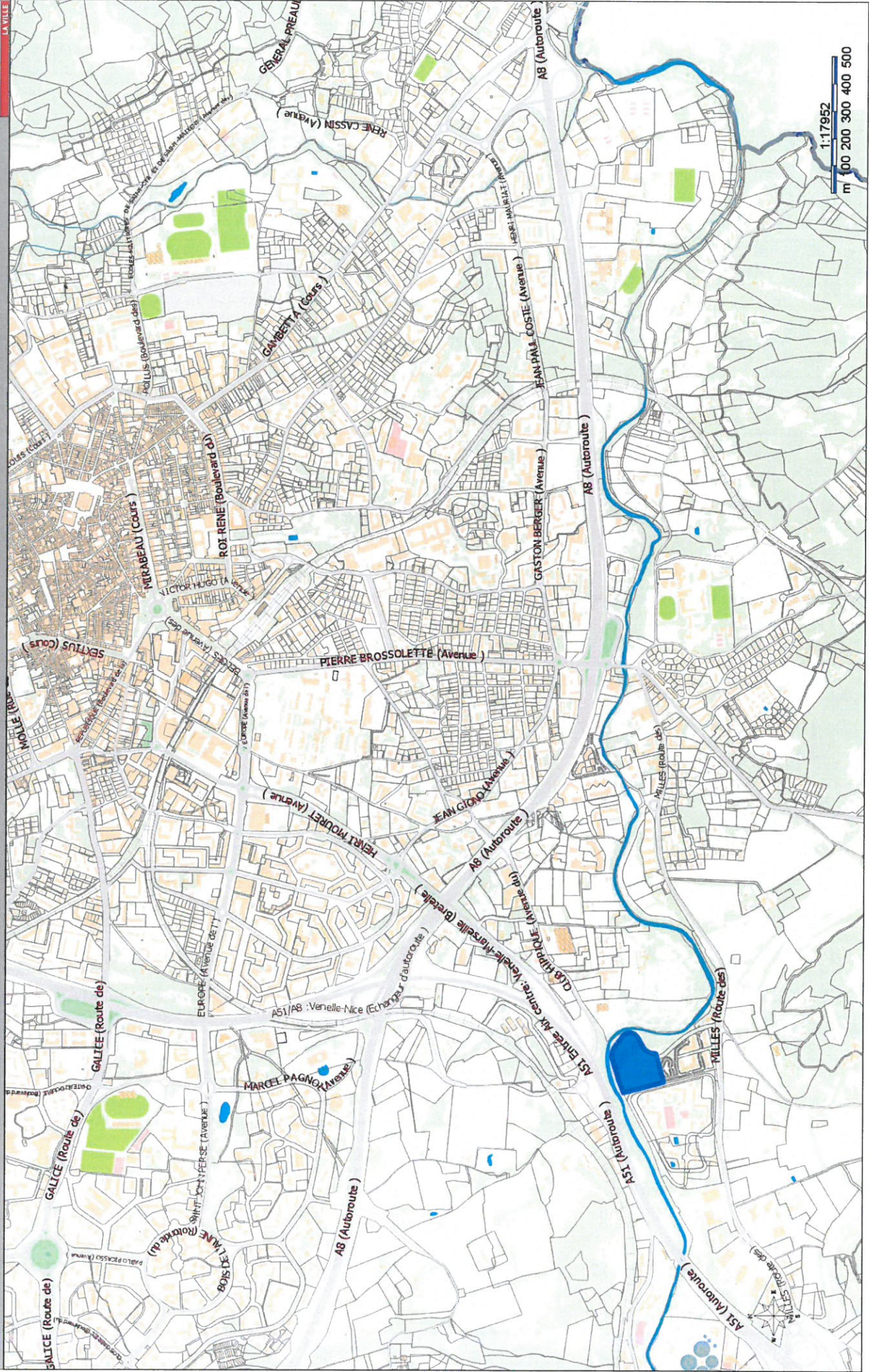
Président de séance et les membres du conseil présents :

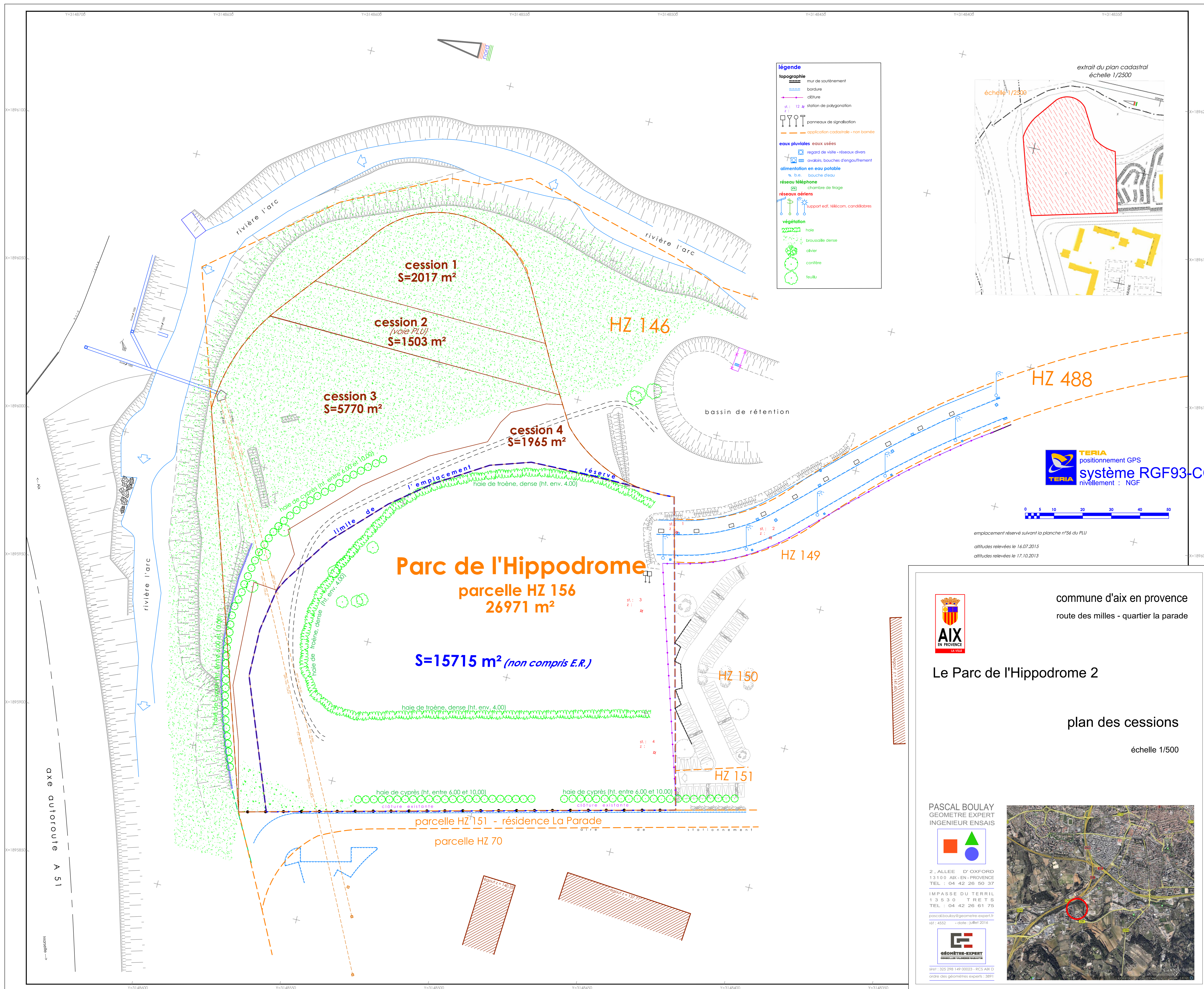
L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

PLAN DE SITUATION HZ N°156





légende

topographie

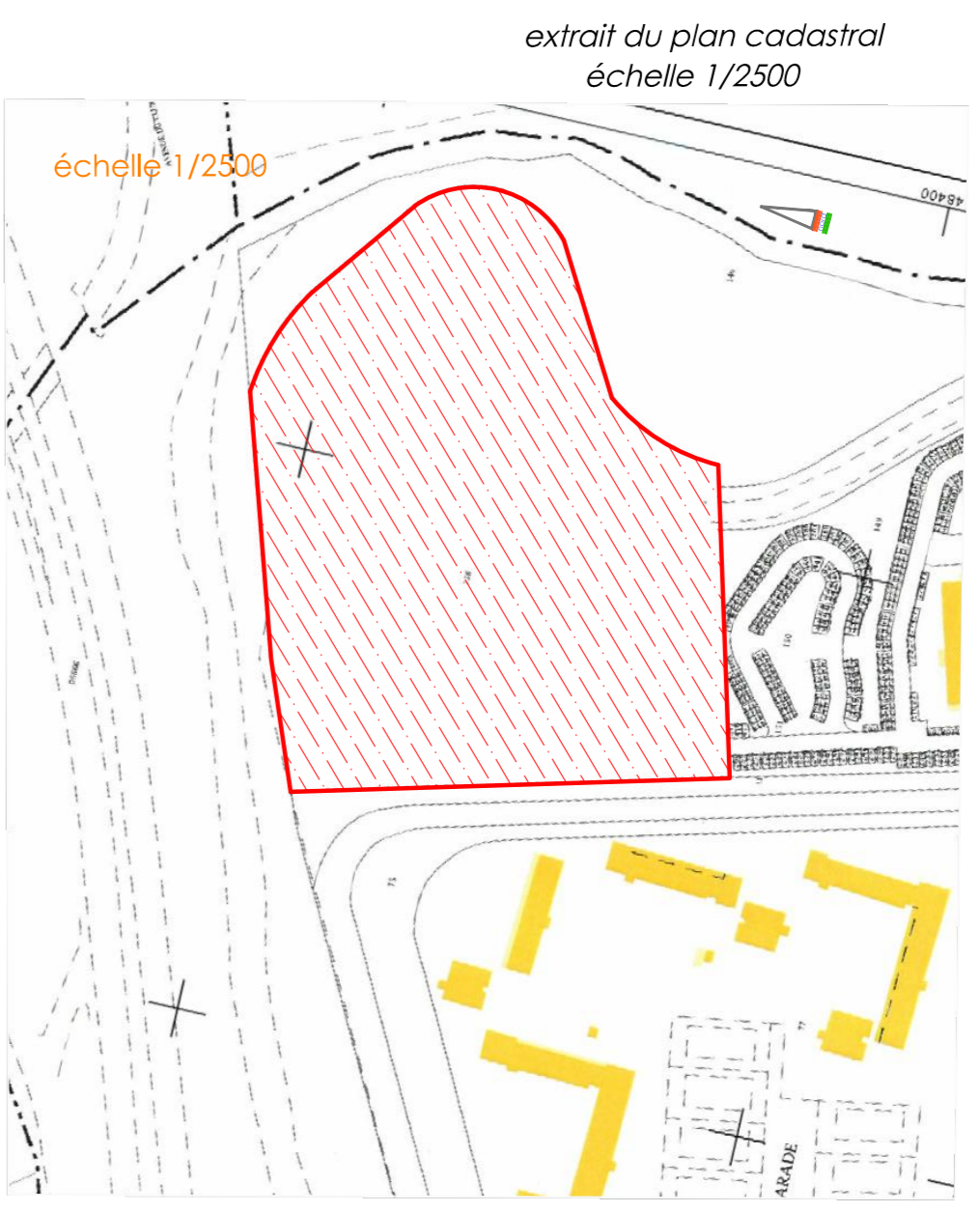
- mur de soutènement
- bordure
- clôture
- station de polygonation
- panneaux de signalisation
- application cadastrale - non bornée

eaux pluviales - eaux usées

- regard de visite - réseaux divers
- oracles, bouches d'engouffrement
- alimentation en eau potable
- bouche d'eau
- réseau téléphone
- traverse de façade
- réseaux câbles
- support est. télécom - câbles

végétation

- haie
- bruyère dense
- chêne
- coriaria
- feuilles



TERIA
positionnement GPS
système RGF93-CC
nivellement : NGF



emplacement réservé suivant la planche n°56 du PLU
altitudes relevées le 16.07.2015
altitudes relevées le 17.10.2013

commune d'aix en provence
route des milles - quartier la parade

AIX EN PROVENCE

Le Parc de l'Hippodrome 2

plan des cessions

échelle 1/500

PASCAL BOULAY
GEOMETRE EXPERT
INGENIEUR ENSAIS

2, ALLÉE D'OXFORD
13100 AIX-EN-PROVENCE
TEL : 04 42 26 50 37

IMPASSE DU TERRIL
13530 TRESSILLON
TEL : 04 42 26 61 75

pascalboulay@geometre-expert.fr
n°1 4552 - date : 14/04/2016

GEOMETRE EXPERT
INGENIEUR EN SAIS

PREF: 325 298 149 00023 - RCS AIX D
ordre des géomètres experts 3891